Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication: 13/11/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Cher du Service Administratif de l'Assemblée

néral ation ONS



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Séance du vendredi 6 novembre 2009

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ELECTRIFICATION 2009 OPÉRATIONS "AU COUP PAR COUP" - 4ÈME LISTE (C221 - CHAPITRE 204)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2008-5-6-7 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 Equipements Ruraux (CO2),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'attribuer, dans le cadre du Programme d'Aide à l'Electrification 2009 - Opérations "au coup par coup" (4ème liste), les subventions suivantes :

- 517 €à l'EARL du LIESBACH de FOLGENSBOURG,
- 1 784 €à l'EARL THUET de BLODELSHEIM.

Ces subventions seront prélevées sur le Chapitre 204 – Nature 2042 – Fonction 74.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions